

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA POLLUTION DE L'AIR À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Graftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les services d'hygiène de Montréal lui ont-ils soumis le grave problème de la pollution de l'air qui a surgi dans cette ville ces derniers jours? Ont-ils demandé que les dispositifs du contrôle de l'échappement des véhicules automobiles se conforment à des normes nationales identiques à celles qui seront exigées en Ontario et aux États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne répète-t-il pas une question qu'il a posée il y a quelques jours?

M. Graftey: Je n'ai pas posé cette question à la Chambre auparavant. Tous les députés connaissent la situation urgente, à cet égard, qui existe à Montréal depuis quelques jours. C'est pourquoi je demande au ministre si les autorités municipales de l'hygiène ont présenté des instances au gouvernement fédéral?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu vent de ces instances, mais j'ai dû m'absenter quelque temps. Je vérifierai dès mon retour à mon bureau.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA NOMINATION DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu que la situation économique empire dans l'île du Cap-Breton, j'aimerais lui demander s'il est maintenant en mesure d'annoncer du nouveau à la Chambre au sujet de la Société de développement du Cap-Breton, et notamment à l'égard du personnel et ainsi de suite.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a approuvé hier la désignation de quatre personnes comme membres du conseil. Ce sont: M. R. B. Cameron, de Balderwood, comté d'Halifax, en Nouvelle-Écosse; M. R. I. Grant, de Port [L'hon. M. Winters.]

Hawkesbury; M. David Owen Hartigan, de Sydney-les-Mines, en Nouvelle-Écosse; M. M. Alex Leishman, de Toronto. J'ajoute que deux autres nominations seront faites et que MM. Grant et Hartigan avaient été recommandés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre quand la Commission prendra la suite des affaires et que la Société entrera en fonction? En outre, le prix qui sera versé à la DOSCO pour ses propriétés minières a-t-il été fixé et, si tel est le cas, quel est-il?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, la Société a été constituée en corporation le 1^{er} octobre. En ce qui concerne la deuxième question au sujet de l'achat de la mine, des dispositions ont déjà été prises, car un inventaire de la propriété de la DOSCO doit être dressé comme le prévoit la mesure législative. Une réunion des responsables a eu lieu hier à Montréal à ce sujet.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à cause de l'attitude de la DOSCO lorsqu'elle a annoncé récemment la fermeture de son aciérie. Je demanderais au ministre, comme on l'a fait lors du débat sur la mesure concernant la Société, s'il peut assurer aux députés que le prix versé à la DOSCO sera tout d'abord approuvé par la Chambre et que cette affaire ne sera pas laissée entièrement entre les mains de la Commission?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, la mesure législative prévoit déjà trois modes d'achat possibles de la mine. Le premier de gré à gré, le deuxième par arbitration et le troisième par expropriation. Il ne serait pas logique, me semble-t-il, de ne pas commencer par des pourparlers entre la Société et les dirigeants de la mine, afin de voir si une entente à l'amiable serait possible.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose maintenant une autre question complémentaire au ministre de la Justice. Voudrait-il examiner attentivement l'accord signé par la DOSCO et les gouvernements provincial et fédéral au sujet de l'aide financière accordée à cette société? Y a-t-il eu ou non violation de ce contrat?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait au ministre une proposition dont on tiendra compte.